



Photo : Nicolas Viel / Les

LES ARCHITECTES-CONSEILS DES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE DES PAYS DE LA LOIRE

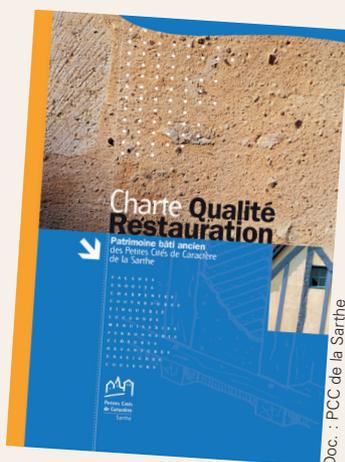
Dans les espaces protégés, comment faire le lien entre le règlement et le projet porté par un pétitionnaire ? Pour compléter et accompagner les services techniques des communes ou des intercommunalités, des permanences sont assurées parfois par les architectes des bâtiments de France (ABF), parfois par les architectes des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)...

Dans les Petites Cités de Caractère (PCC) des Pays de la Loire, des permanences sont assurées chaque mois par des architectes du patrimoine, architectes indépendants dans le cadre d'un programme porté par l'association PCC des Pays de la Loire. Un dispositif unique mis en place grâce au soutien du conseil régional des Pays de la Loire, devenu essentiel dans la relation des habitants au patrimoine.

Le programme trouve son origine dans les années 1980, où, les (futurs) Petites Cités de Caractère de Vouvant et Foussais-Payré en Vendée et Lassay-les-Châteaux en Mayenne bénéficièrent de l'« opération village » qui permettait, dans un périmètre de 500 m autour du monument historique, la présence d'un maître d'œuvre du patrimoine pour faire l'interface avec l'architecte des bâtiments de France, les particuliers et la commune. Cette opération, qui permet d'avoir une femme ou un homme de l'art sur le terrain, au plus près des pétitionnaires (qu'ils soient simples pétitionnaires ou maîtres d'œuvre eux-mêmes), fut un succès.

Lorsqu'une association PCC fut créée en Mayenne en 1992, la nouvelle asso-

→ Charte qualité restauration du bâti ancien des PCC de la Sarthe, réalisée à destination des habitants et des artisans.



Doc. : PCC de la Sarthe

Photos : Laurent Cohin, architecte-conseil PCC



↑ Projet de restauration d'une maison d'habitation à Fresnay-sur-Sarthe, avant travaux.



↑ Projet de restauration d'une habitation à Fresnay-sur-Sarthe, fiche-conseil en amont des travaux.



↑ Projet de restauration d'une maison d'habitation à Fresnay-sur-Sarthe, après travaux.

ciation repris et prolongea ce dispositif de conseils. Un programme similaire est mis en place en 1995 à la création de l'association PCC de la Sarthe : les permanences sont assurées par un architecte de PCC et en 1996 par l'association PCC de Vendée qui vient d'être créée. En 1997, c'est une des premières actions que porte la nouvelle association régionale PCC des Pays de la Loire, action très vite soutenue (dès 1999) par le conseil régional des Pays de la Loire.

À partir de 2002, mettre en place une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager), une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), puis un SPR (site patrimonial remarquable) est une obligation pour les communes afin de devenir PCC, et avoir accès aux subventions mises en place par le conseil régional en Pays de la Loire. Le programme des architectes-conseils s'en trouve renforcé et étendu à toutes les PCC de la région : il consolide un cercle vertueux basé sur le règlement du SPR et garantit aux financeurs la bonne utilisation des subventions accordées.

AMENER L'ARCHITECTURE AUX PÉTITIONNAIRES

La première mission des architectes-conseils est d'abord une mission d'architecture. La ruralité est parfois un désert architectural malgré le travail (remarquable) conduit par les CAUE ou les ABF. L'architecte-conseil permet, en amont du projet, d'explorer des sujets d'architecture ou de paysage, d'habitabilité, de performances énergétiques, de formes, couleurs ou matériaux... pour conseiller, résoudre des problèmes ou tout simplement apporter un autre regard sur un projet.

Cette démarche d'accompagnement s'inscrit dans une démarche plus globale de qualité, en lien avec les partenaires des PCC. Il est ainsi attendu d'un architecte-conseil qu'il travaille en bonne intelligence avec l'architecte des bâtiments de France, la Fondation du patrimoine et le service Patrimoine de la Région des Pays de la Loire. On attend également de lui qu'il :

- oriente le pétitionnaire vers les aides mobilisables pour des travaux dans la PCC (des aides spécifiques sont fléchées,

→ Projet de restauration d'une maison d'habitation à Parcé-sur-Sarthe, avant travaux.



Photo : Laurent Cohin, architecte-conseil PCC

notamment du conseil régional des Pays de la Loire et de certains départements) ;

- donne son avis et ses recommandations sur les projets de travaux lors de la demande de subvention (particulier et commune) ;
- produise un certificat de bonne exécution des travaux pour le versement de la subvention de la Région des Pays de la Loire.

Le conseil va donc bien au-delà d'une rencontre en amont d'un projet. C'est un processus d'accompagnement global des particuliers ou des projets publics.

INSCRIRE UN PROJET INDIVIDUEL DANS UN PROJET GLOBAL

L'architecte-conseil est aussi là pour accompagner un projet architectural qui, par définition dans une PCC, va se déployer dans un cadre réglementé, celui du SPR.

Un des fondements du projet PCC est d'appréhender toute la cité comme un objet patrimonial, et de travailler sur tout ce qui est visible depuis l'espace public, sur l'interaction entre bâti et végétalisation, bâti et non bâti, espaces publics et privés. Le règlement du SPR pose les principes d'intervention, et le rôle de l'architecte-conseil est d'aider les porteurs de projet, mais aussi les communes elles-mêmes, à inscrire leur projet dans le tout que constitue l'espace protégé.

C'est une mission essentielle pour assurer le lien entre le règlement d'un SPR et les habitants (ou les architectes, car ce sont parfois des maîtres d'œuvre qui viennent aux permanences). Elle permet d'explicitier la démarche de valorisation du patrimoine engagée par la commune, et souvent un élu municipal accompagne l'architecte-conseil dans sa permanence.

SOUTENIR LES ÉCONOMIES LOCALES

Les interventions sur le patrimoine ne sont possibles que si des entreprises et des artisans peuvent mettre en œuvre les préconisations des architectes-conseils. Le risque de voir disparaître des savoir-faire et des métiers liés au patrimoine dans la ruralité est réel, et parfois des opérations ne peuvent être réalisées faute de matériaux ou de personnes maîtrisant les savoir-faire nécessaires.

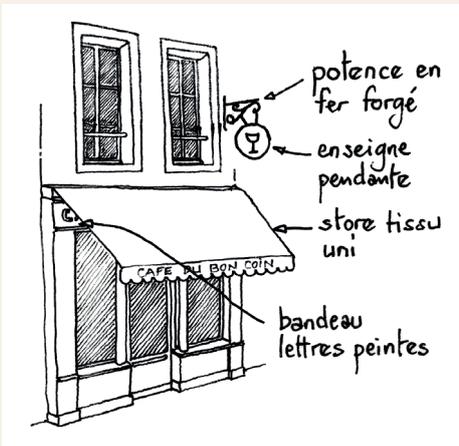
→ Projet de restauration d'une maison d'habitation à Parcé-sur-Sarthe, après travaux.



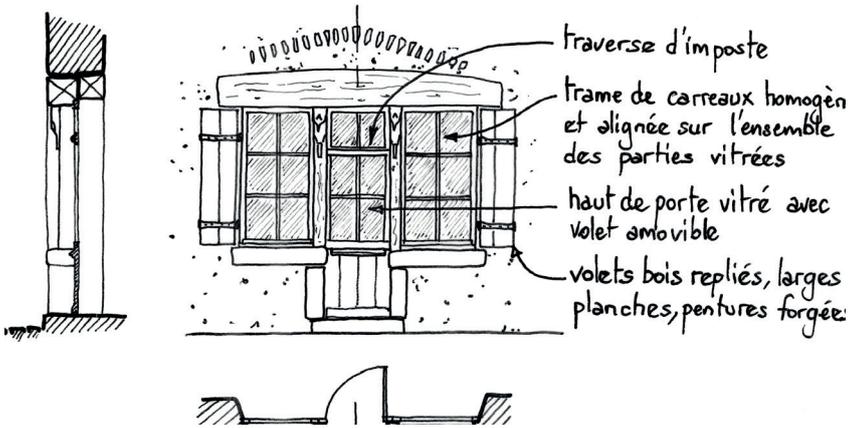
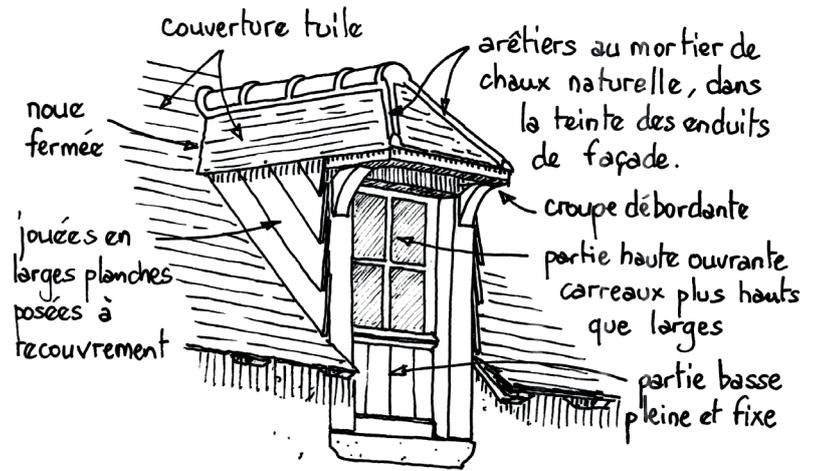
Photo : Laurent Cohin, architecte-conseil PCC



↑ Laurent Cohin, architecte-conseil des PCC, donnant ses conseils pour la restauration de la porte d'un porche.



Doc. : Laurent Cohin, architecte-conseil PCC



Dans le cadre du travail qu'ils réalisent dans les PCC, les architectes-conseils ont construit des liens forts avec les artisans notamment. À l'heure des bilans, il faut ainsi compter le soutien aux métiers et savoir-faire locaux, qui peuvent se traduire dans les entreprises par des formations pour intervenir sur du bâti en périmètre SPR.

Par leur action, ils contribuent à atteindre plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) chers aux PCC, notamment « Villes et communautés durables » (ODD n° 11) et « Consommation et production responsables » (ODD n° 12).

Cela fait maintenant près de trente ans que, une fois par mois, dans les PCC des Pays de la Loire, un architecte du patrimoine vient assurer des permanences mensuelles dans les communes pour accompagner les pétitionnaires ou la collectivité.

Le dispositif se déploie aujourd'hui dans les 47 communes que compte le réseau PCC des Pays de la Loire. À raison d'une permanence mensuelle, ce sont ainsi en moyenne plus de 1000 projets qui sont accompagnés chaque année.

Surtout, les architectes-conseils sont un lien essentiel entre les habitants, le règlement du SPR, les acteurs financiers ou techniques du patrimoine, les entreprises et artisans... et permettent par leur action de faire du patrimoine un levier de développement et d'attractivité dans les PCC.

Laurent Mazurier, directeur de l'association Petites Cités de Caractère de France, avec la collaboration de Laurent Blohorn, coordinateur PCC Pays de Loire, et Laurent Cohin, architecte du patrimoine

↖ ↑ Préconisation de restauration d'une devanture d'ancienne échoppe. Extrait de la *Charte qualité restauration du bâti ancien des PCC de la Sarthe.*